

Le Tétrás Basket Vosges organise un tournoi U15 masculin de niveau essentiellement régional ouvert à des équipes françaises et étrangères. Ce tournoi se déroulera du Vendredi 17 Avril 2020 au Dimanche 19 Avril 2020. Il regroupera au maximum 8 équipes composées de 10 joueurs maximum inscrits sur la feuille de match.

Article 1 : Règles de participation

Le tournoi est réservé aux joueurs licenciés à une Fédération Nationale. Les joueurs seront nés en 2005 et 2006. La liste des licences avec photos pour prouver l'appartenance à un club est exigée pour chaque équipe du tournoi et sera consultable par toutes les équipes. Si un joueur est licencié dans un autre club que celui qui participe au tournoi, il appartient au club participant au tournoi d'avoir eu l'autorisation du club prêteur pour la participation au tournoi. Sans cela, le joueur ne pourra participer au tournoi. La participation à ce tournoi implique pour chaque club l'acceptation du présent règlement et aussi le fait de pouvoir être photographié par nos soins pour nous permettre l'utilisation des photos pour nos parutions sportives.

Article 2 : Matériel

Les ballons de taille 7, seront fournis par le Tétrás Basket Vosges pour les échauffements et les matchs. (3 ballons par équipe pour l'échauffement et 1 de match).

Chaque équipe doit se munir de 2 jeux de maillots de différentes couleurs et numérotés. Une laverie est à disposition à 2 kilomètres de la salle mais les frais et le lavage des maillots sont en charge de l'équipe qui souhaite les laver.

L'eau sera fournie par le Tétrás Basket Vosges.

Article 3 : Temps de jeu et règles de jeu

- Matches de poule en 4 X 7' avec arrêt du chrono uniquement sur LF et la dernière minute de la dernière période. Matches de classement 4 x 10' avec arrêt du chrono habituel.
- Temps d'échauffement : chaque équipe disposera d'un échauffement de 10 à 15 min maximum avec ballons. Elle devra s'organiser pour un échauffement sans ballon aux abords du terrain avant ce temps. La mi-temps sera de 5 minutes.
- En cas d'égalité : 1 prolongation de 3 minutes. Si les équipes ne sont toujours pas partagées, elles shooteront des LF à tour de rôle en commençant par les joueurs en jeu à l'issue de la prolongation. La première équipe qui marque un LF de plus que l'autre sur le même nombre de tirs tentés remporte le match.
Pour les matchs de classement, les prolongations seront de 5 minutes et il y aura autant de prolongations que nécessaire.
- Chaque entraîneur dispose de 1 temps mort en première mi-temps et de 2 temps morts en seconde mi-temps pendant les matchs de poule. Dans les matchs de classement les règles sont celle de la FFBB/FIBA.
- Les règles seront celles du règlement FIBA/FFBB. Le shoot comptant à 3 points sur ligne continue.

Article 4 : Formule sportive

- 2 poules de 4 équipes soit 3 matchs par équipe (variable si moins d'équipes)
- Classement à l'issue des matchs de poule établi selon le nombre de victoires/défaites
- En cas d'égalité au classement, les équipes seront départagées de la façon suivante :
 - Panier-averse général
 - Meilleure attaque sur l'ensemble des matchs de poule
 - Equipe qui a fait le moins de fautes
 - Tirage au sort
- Les matchs de classement opposeront les équipes qui seront classées à la même place dans chaque poule.

Article 5 : Fair Play

Un comité d'éthique composé de 3 membres organisateurs tranchera au mieux, dans l'esprit des règlements, tous les litiges qui pourraient survenir au cours de ce tournoi. (Faute technique pour insultes ou contestations répétées, disqualifications, etc.).

Article 6 : Accidents

Chaque équipe se doit d'avoir sa propre assurance.

Le Club organisateur, ne répond pas des accidents qui pourraient survenir au cours du tournoi, aux équipes participantes, ni aux vols qui pourraient être commis sur les lieux des tournois (vestiaires, salles, voitures, cars, hébergement...).

Il serait souhaitable que chaque équipe soit munie d'une pharmacie.

Le Club ne prendra en aucun cas à sa charge les frais de pharmacie ou d'hôpital.

Article 7 : Organisation du tournoi

Toutes les équipes sont tenues d'être présentes le Vendredi 17 Avril 2020 avant 20h pour l'enregistrement.

Aucune équipe ne pourra quitter La salle multi activités avant la fin du tournoi et de la remise des récompenses.

Lors des rencontres, les équipes sont tenues d'être présentes au minimum 30 minutes avant le début de leur rencontre.

Article 8 : Hébergement

Le club Tétrás Basket Vosges a convenu d'un partenariat avec Village Cap France de La Bolle pour héberger les équipes participantes au tournoi (hors Tétrás Basket Vosges). Il a été demandé à chaque responsable d'équipe de fournir le nombre de joueurs (maximum 10) et d'accompagnateurs lors de l'inscription pour réserver les chambres avant le 20 Janvier 2020. Si un club souhaite ajouter des personnes, merci de prendre contact avec Tétrás Basket Vosges pour une concertation auprès de l'hébergement au moins 1 mois avant le tournoi. En cas d'impossibilité, toutes les personnes supplémentaires devront trouver un hébergement sur place.

Le règlement intérieur de l'hébergement devra être respecté par toutes les équipes et il est conseillé à chaque club de veiller à ce que les participants respectent le lieu d'hébergement sachant que ce village accueille des personnes autres que les participants du tournoi.

Article 7 : Réservations

Chaque club devra avant le 20 janvier 2020, avoir fourni le nombre de joueurs et d'accompagnateurs ainsi qu'un chèque ou virement d'acompte de 50% de la somme global (non remboursable sauf en cas d'annulation du tournoi) à l'ordre de Tétrás Basket Vosges. Le restant devra avoir été versé au plus tard le 05 Avril 2020.

Article 8 : Dégradations

Toutes dégradations constatées sur le lieu d'hébergement, dans la salle du tournoi ou aux abords de ces lieux, seront à la charge du club représenté par les personnes qui auront causé les dégradations.

Article 7 : Arbitrage et tables de marque

L'arbitrage sera pris en charge par l'association et servira peut-être de temps de formation pour les arbitres locaux. Il est demandé d'avoir un regard bienveillant à l'apprentissage de ces officiels.

Les tables de marques seront également prises en charge par Tétrás Basket Vosges mais tous les joueurs du tournoi sont susceptibles de tenir une table de marque

Article 9 : Trophées et lots

Les récompenses resteront la propriété du club les ayant gagnées. Les deux finalistes du tournoi seront invités d'office l'année suivante à remettre en jeu leur trophée.

Article 9 : Cas exceptionnels

Tétrás Basket Vosges se réserve le droit d'apporter, avant le début des rencontres, toute modification au présent règlement dans le cas d'un événement imprévu ou de force majeure. Tout cas non stipulé dans le présent règlement sera étudié par un comité d'éthique.

Article 10 : Image

Tous les participants représenteront le tournoi lors de cet événement. Ils devront avoir un comportement dans l'esprit de ce dernier et porter les couleurs de ce tournoi. En cas de t-shirt événement, il sera demandé aux joueurs de porter ce t-shirt pour les échauffements ou les temps sans matchs entre deux rencontres (comme un surmaillot).

CLUB :

NOM :

PRENOM :

QUALITE :

DATE :

SIGNATURE :